

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2023

<p>DATE DE CONVOCATION :</p> <p>20/01/2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 2 février à 09 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, légalement convoqué s'est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE :</p> <p>03/02/2023</p>	<p><u>Etaient présents</u> : 16 membres sur 18 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.</p>
<p>NOMBRE DE MEMBRES :</p> <p>- Inscrits : 18 - Présents : 16 - Absents : 2 - Votants : 16 - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0</p>	<p><u>Etaient absents et excusés</u> : 2 membres.</p> <p>Monsieur Daniel CARON a été nommé secrétaire de séance.</p> <p>La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose que dans le cadre des accords-cadres signés pour la réalisation de travaux d'installation photovoltaïque en toiture liée au groupement de commandes portant sur des travaux, fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités, un marché subséquent a été lancé pour la commune de POULAINVILLE (groupe scolaire Philippe Bovin).</p>
<p><u>OBJET :</u></p> <p>TRAVAUX D'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE</p> <p>PASSATION D'UN MARCHÉ SUBSÉQUENT – POULAINVILLE</p>	<p>Il indique que 2 offres ont été reçues et qu'après analyse, il est proposé de retenir SUNELIS (59273 Fretin) dont l'offre est la mieux classée selon les critères du CCAP de l'accord-cadre pour un montant de 35 785,00 € HT.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuve le marché subséquent à passer avec SUNELIS pour un montant de 35 785,00 € HT. - Autorise Monsieur le Président à signer ce marché.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET

